

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINTE-MARIE
séance du 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le premier octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JÉHEL, M. Julien CHENUT, M. Denis DEFER, **adjoints**
Mme Danielle ROUSSARD, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, M. Daniel REMY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Odile JOURDHEUILLE, Mme Isabelle EULLAFFROY, M. Patrick BONOT, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Jacky NGUYEN, Mme Sylvie FERRIOT, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Jean-François MASSON, M. Gérald MANCE, Mme Assma NAJEM, **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté par Mme Danielle ROUSSARD, Mme Cathy PLAQUEVENT représentée par M. Joël COFFINET, M. Olivier GOBERT représenté par Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD,

Absent(e) : Mme Myriam HULLIN

Secrétaire de Séance : M. Jacky NGUYEN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 28

Votants : 27

N° délibération : 2020-10-01

Date de la convocation : 24-09-2020

Date d'affichage de la convocation : 24-09-2020

Acte rendu exécutoire : 06-10-2020

REPLACEMENT DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DEMISSIONNAIRES

Rapporteur : Pascal LANDREAT

Vu la démission reçue le 10 septembre 2020 par M. Muamer KOLIC du conseil municipal pour raisons personnelles,

Vu la démission reçue le 18 septembre 2020 par Faustine GUILMAIN du conseil municipal pour raisons personnelles,

Vu l'article L 270 du code électoral qui prévoit que « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant [...].* ».

Il convient de remplacer ces démissions par Mme Assma NAJEM, la suivante et dernière élue sur la liste « Unis pour Construire ! ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **DE PRENDRE ACTE** de l'installation de Mme Assma NAJEM.

Le Maire,



Pascal LANDRÉAT

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINTE-MARIE séance du 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le premier octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JÉHEL, M. Julien CHENUT, M. Denis DEFER, **adjoints**
Mme Danielle ROUSSARD, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, M. Daniel REMY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Odile JOURDHEUILLE, Mme Isabelle EULLAFFROY, M. Patrick BONOT, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Jacky NGUYEN, Mme Sylvie FERRIOT, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Jean-François MASSON, M. Gérald MANCE, Mme Assma NAJEM, **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté par Mme Danielle ROUSSARD, Mme Cathy PLAQUEVENT représentée par M. Joël COFFINET, M. Olivier GOBERT représenté par Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD,

Absent(e) : Mme Myriam HULLIN

Secrétaire de Séance : M. Jacky NGUYEN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 28

Votants : 27

N° délibération : 2020-10-02

Date de la convocation : 24-09-2020

Date d'affichage de la convocation : 24-09-2020

Acte rendu exécutoire : 06-10-2020

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Jean-Michel PALENGAT

Conformément à la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et aux dispositions de l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Ce règlement, annexé à la présente délibération, a pour objet de déterminer les mesures relatives au fonctionnement interne du Conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur ci-annexé

Le Maire,



Pascal LANDRÉAT

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINTE-MARIE séance du 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le premier octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JÉHEL, M. Julien CHENUT, M. Denis DEFER, **adjoints**

Mme Danielle ROUSSARD, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, M. Daniel REMY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Odile JOURDHEUILLE, Mme Isabelle EULLAFFROY, M. Patrick BONOT, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Jacky NGUYEN, Mme Sylvie FERRIOT, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Jean-François MASSON, M. Gérald MANCE, Mme Assma NAJEM, **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté par Mme Danielle ROUSSARD, Mme Cathy PLAQUEVENT représentée par M. Joël COFFINET, M. Olivier GOBERT représenté par Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD,

Absent(e) : Mme Myriam HULLIN

Secrétaire de Séance : M. Jacky NGUYEN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 28

Votants : 27

N° délibération : 2020-10-03

Date de la convocation : 24-09-2020

Date d'affichage de la convocation : 24-09-2020

Acte rendu exécutoire : 06-10-2020

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS D'APPELS D'OFFRES (CAO) ET DE LA COMMISSION DE MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE (COMAPA) - MODIFICATION

Rapporteur : Christian COSTE

Vu la délibération 2020-06-08 du 25 juin 2020 qu'il convient d'annuler,

En application de l'article L1411-5 du CGCT, le conseil municipal doit procéder, en son sein, dans les conditions prévues de la répartition proportionnelle au plus fort reste, à l'élection de cinq membres titulaires qui, outre le Maire, Président, composeront la commission d'appel d'offres, et de cinq membres suppléants.

Il est proposé la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christian COSTE	Martine HENRIOT-JEHEL
Laurent SINDRES	Denis DEFER
Daniel REMY	Cathy PLAQUEVENT
Joël COFFINET	Julien CHENUT
Janine PINKOWICZ	Véronique HEUILLARD

Il convient également de préciser que les membres de la CAO sont également les membres de la commission chargée d'étudier les marchés à procédure adaptée, la **COMAPA**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **DE DESIGNER** les membres des commissions d'appels d'offres et de la commission de marchés publics à procédures adaptée nommés ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le président de la commission d'appel d'offres ou son représentant à signer la convention de délégation de service public

Le Maire,



Pascal LANDRÉAT

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINTE-MARIE séance du 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le premier octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JÉHEL, M. Julien CHENUT, M. Denis DEFER, **adjoints**
Mme Danielle ROUSSARD, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, M. Daniel REMY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Odile JOURDHEUILLE, Mme Isabelle EULLAFFROY, M. Patrick BONOT, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Jacky NGUYEN, Mme Sylvie FERRIOT, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Jean-François MASSON, M. Gérald MANCE, Mme Assma NAJEM, **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté par Mme Danielle ROUSSARD, Mme Cathy PLAQUEVENT représentée par M. Joël COFFINET, M. Olivier GOBERT représenté par Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD,

Absent(e) : Mme Myriam HULLIN

Secrétaire de Séance : M. Jacky NGUYEN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 28

Votants : 27

N° délibération : 2020-10-04

Date de la convocation : 24-09-2020

Date d'affichage de la convocation : 24-09-2020

Acte rendu exécutoire : 06-10-2020

DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Rapporteur : Janine PINKOWICZ

Vu la délibération du 14 juin 2018,

Exposé des motifs,

La ville de Pont-Sainte-Marie ayant adhéré au CNAS au 1^{er} septembre 2018 et au vu de l'installation d'un nouveau conseil municipal le 28 mai 2020, il convient de désigner un nouvel élu délégué qui portera la voix de la ville au sein des instances du CNAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **DE DESIGNER** Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

Le Maire,



Pascal LANDRÉAT

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINTE-MARIE séance du 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le premier octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JÉHEL, M. Julien CHENUT, M. Denis DEFER, **adjoints**

Mme Danielle ROUSSARD, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, M. Daniel REMY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Odile JOURDHEUILLE, Mme Isabelle EULLAFFROY, M. Patrick BONOT, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Jacky NGUYEN, Mme Sylvie FERRIOT, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Jean-Francis MASSON, M. Gérald MANCE, Mme Assma NAJEM, **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté par Mme Danielle ROUSSARD, Mme Cathy PLAQUEVENT représentée par M. Joël COFFINET, M. Olivier GOBERT représenté par Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD,

Absent(e) : Mme Myriam HULLIN

Secrétaire de Séance : M. Jacky NGUYEN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 28

Votants : 27

N° délibération : 2020-10-05

Date de la convocation : 24-09-2020

Date d'affichage de la convocation : 24-09-2020

Acte rendu exécutoire : 06-10-2020

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT

Rapporteur : Véronique HEUILLARD

Vu la délibération du 27 juin 2012,

Vu la délibération du 15 avril 2014,

Exposé des motifs,

Compte tenu de l'installation d'un nouveau conseil municipal en date du 28 mai 2020, la société SPL-Xdemat demande à chaque actionnaire :

- de désigner, suite aux élections municipales, un élu comme représentant de la collectivité au sein de l'Assemblée générale de la société. Ce représentant sera également le représentant de la collectivité au sein de l'Assemblée spéciale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **DE DESIGNER** Mme Martine HENRIOT-JEHEL comme représentant de la collectivité au sein de l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat. Elle sera également le représentant de la collectivité à l'Assemblée spéciale.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

Le Maire,
Pascal LANDRÉAT



République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINTE-MARIE séance du 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le premier octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JÉHEL, M. Julien CHENUT, M. Denis DEFER, **adjoints**
Mme Danielle ROUSSARD, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, M. Daniel REMY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Odile JOURDHEUILLE, Mme Isabelle EULLAFFROY, M. Patrick BONOT, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Jacky NGUYEN, Mme Sylvie FERRIOT, M. Cyril CLAUSSIER-GOVINDIN, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Jean-François MASSON, M. Gérald MANCE, Mme Assma NAJEM, **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté par Mme Danielle ROUSSARD, Mme Cathy PLAQUEVENT représentée par M. Joël COFFINET, M. Olivier GOBERT représenté par Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD,

Absent(e) : Mme Myriam HULLIN

Secrétaire de Séance : M. Jacky NGUYEN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 28

Votants : 27

N° délibération : 2020-10-06

Date de la convocation : 24-09-2020

Date d'affichage de la convocation : 24-09-2020

Acte rendu exécutoire : 06-10-2020

ADHESION AU SERVICE D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE DU DEPARTEMENT DE L'AUBE

Rapporteur : Christian COSTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21,

Exposé des motifs,

La ville de Pont-Sainte-Marie est actionnaire de la SPL-Xdemat et a recours régulièrement aux plateformes et services proposés par la SPL pour télétransmettre les actes au contrôle de légalité, les pièces comptables au Trésor public ou pour publier ses offres de marchés publiques sur la plateforme Xmarchés. L'ensemble de ces documents doit être conservé de manière intègre et sécurisée pendant plusieurs années. Les règles d'archivage sont en effet identiques quel que soit le support des archives produites, papier ou numérique.

La ville de Pont-Sainte-Marie ne dispose pas des moyens techniques permettant d'assurer cette conservation intègre et sécurisé des archives électroniques ainsi produites.

La SPL-Xdemat n'est pas autorisée, dans le contexte réglementaire actuel, à assurer l'archivage électronique des documents des collectivités actionnaires.

Le Département de l'Aube dispose, pour ses propres besoins, d'un système d'archivage électronique. Compte tenu des contraintes techniques et organisationnelles fortes qui pèsent sur l'archivage électronique, le Département de l'Aube a décidé de mutualiser son système d'archivage électronique avec les collectivités actionnaires de la SPL. Les collectivités qui le souhaitent peuvent donc déposer leurs documents électroniques aux Archives départementales qui en assureront la conservation, à titre gratuit. Une

convention tri-partite entre la ville de Pont-Sainte-Marie, le Département et les Archives départementales encadre les conditions et modalités de dépôt des archives électroniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** le dépôt des archives électroniques de la ville de Pont-Sainte-Marie aux Archives départementales de l'Aube ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département de l'Aube.

Le Maire,



Pascal LANDRÉAT

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINTE-MARIE séance du 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le premier octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JÉHEL, M. Julien CHENUT, M. Denis DEFER, **adjoints**
Mme Danielle ROUSSARD, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, M. Daniel REMY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Odile JOURDHEUILLE, Mme Isabelle EULLAFFROY, M. Patrick BONOT, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Jacky NGUYEN, Mme Sylvie FERRIOT, M. Cyril CLAUSSIER-GOVINDIN, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Jean-Francis MASSON, M. Gérald MANCE, Mme Assma NAJEM, **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté par Mme Danielle ROUSSARD, Mme Cathy PLAQUEVENT représentée par M. Joël COFFINET, M. Olivier GOBERT représenté par Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD,

Absent(e) : Mme Myriam HULLIN

Secrétaire de Séance : M. Jacky NGUYEN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 28

Votants : 27

N° délibération : 2020-10-07

Date de la convocation : 24-09-2020

Date d'affichage de la convocation : 24-09-2020

Acte rendu exécutoire : 06-10-2020

DESIGNATION DE DELEGUES AU COMITE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'AUBE (SDEA)

Rapporteur : Assma NAJEM

Vu l'article L5711-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

Exposé des motifs,

Suite à l'installation du conseil municipal du 28 mai 2020, il convient de désigner de nouveaux délégués de la ville de Pont-Sainte-Marie au Comité du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA), auquel elle est représentée par trois titulaires et trois suppléants.

Il vous est donc proposé de désigner :

Délégués titulaires :

- Christian COSTE
- Joël COFFINET
- Joëlle GUINOT-HARTERT

Délégués suppléants :

- Jean-Francis MASSON
- Laurent SINDRES
- Patrick BONOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :
– **DE DESIGNER** les nouveaux délégués de la ville de Pont-Sainte-Marie au Comité du Syndicat
Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA) comme présentés ci-dessus.

Le Maire,



Pascal LANDRÉAT

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINTE-MARIE séance du 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le premier octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JÉHEL, M. Julien CHENUT, M. Denis DEFER, **adjoints**

Mme Danielle ROUSSARD, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, M. Daniel REMY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Odile JOURDHEUILLE, Mme Isabelle EULLAFFROY, M. Patrick BONOT, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Jacky NGUYEN, Mme Sylvie FERRIOT, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Jean-François MASSON, M. Gérald MANCE, Mme Assma NAJEM, **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté par Mme Danielle ROUSSARD, Mme Cathy PLAQUEVENT représentée par M. Joël COFFINET, M. Olivier GOBERT représenté par Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD,

Absent(e) : Mme Myriam HULLIN

Secrétaire de Séance : M. Jacky NGUYEN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 28

Votants : 27

N° délibération : 2020-10-08

Date de la convocation : 24-09-2020

Date d'affichage de la convocation : 24-09-2020

Acte rendu exécutoire : 06-10-2020

LES AMIS DES BETES – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Rapporteur : Marie-Cécile JACQUES

Exposé des motifs,

Depuis 2006, la ville a mis en place un plan d'action visant à limiter la prolifération des chats errants. Parallèlement, la mairie s'appuie sur les services d'une association spécialisée dans l'adoption des chats et chatons pouvant trouver un foyer d'accueil.

Aussi, la ville souhaite pouvoir bénéficier des services et des compétences de l'association « Les Amis des Bêtes » qui gère un refuge et qui est habilitée à proposer à l'adoption les animaux recueillis.

Pour cela, une convention doit être établie entre la commune et l'association.

La participation aux frais de séjour s'élève à une indemnité forfaitaire de 34,03 € par animal.

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Urbanisme du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prise en charge de chats errants par l'association « Les Amis des Bêtes » pour une durée d'une année, ainsi que tout acte relevant du présent exposé.

Pascal LANDRÉAT

Le Maire



République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINTE-MARIE séance du 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le premier octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JÉHEL, M. Julien CHENUT, M. Denis DEFER, **adjoints**
Mme Danielle ROUSSARD, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, M. Daniel REMY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Odile JOURDHEUILLE, Mme Isabelle EULLAFFROY, M. Patrick BONOT, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Jacky NGUYEN, Mme Sylvie FERRIOT, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Jean-François MASSON, M. Gérald MANCE, Mme Assma NAJEM, **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté par Mme Danielle ROUSSARD, Mme Cathy PLAQUEVENT représentée par M. Joël COFFINET, M. Olivier GOBERT représenté par Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD,

Absent(e) : Mme Myriam HULLIN

Secrétaire de Séance : M. Jacky NGUYEN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 28

Votants : 27

N° délibération : 2020-10-09

Date de la convocation : 24-09-2020

Date d'affichage de la convocation : 24-09-2020

Acte rendu exécutoire : 06-10-2020

ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : Denis DEFER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et le décret n°2012- 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable,

Vu la demande émanant du Receveur municipal en date du 3 septembre 2020,

Considérant que le comptable public a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des créances,

Exposé des motifs,

Le comptable public nous informe de créances insusceptibles de recouvrement en raison de l'insolvabilité du redevable ou, de sa mise en liquidation judiciaire.

Les poursuites engagées mais restées infructueuses ont été les suivantes :

- oppositions auprès des employeurs ou de Pôle Emploi, de la CAF (allocations familiales qui souvent sont saisies par la CAF elle-même pour récupérer des indus) ou des banques (lorsque le montant dû est supérieur à 130 €)
- saisie mobilière dans le département (créance supérieure à 500 €) ou hors du département (créance supérieure à 1 000 €) lorsque le redevable n'habite pas chez un tiers ou que les éléments de solvabilité figurant sur le portail fiscal sont suffisamment pertinents pour engager la procédure.

Créances dues à une liquidation judiciaire :

Année	Motif de la créance irrécouvrable	Nombre de titres	Montant total
2019	TLPE	1	536.40 €
TOTAL			536.40 €

Créances dues à une insolvabilité :

Année	Motif de la créance irrécouvrable	Nombre de titres	Montant total
2018	Cantine-Centre de loisirs-TLPE-Divers	3	1536.23 €
2019	Cantine-Centre de loisirs-TLPE-Divers	4	1195.42 €
TOTAL			2731.65 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Urbanisme du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** l'admission en non-valeur des créances détaillées dans les tableaux ci-dessus. Ces dépenses seront constatées au compte 6541 pour un montant total de 3 268.05€
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

Le Maire



Pascal LANDRÉAT

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINTE-MARIE séance du 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le premier octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JÉHEL, M. Julien CHENUT, M. Denis DEFER, **adjoints**

Mme Danielle ROUSSARD, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, M. Daniel REMY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Odile JOURDHEUILLE, Mme Isabelle EULLAFFROY, M. Patrick BONOT, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Jacky NGUYEN, Mme Sylvie FERRIOT, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Jean-François MASSON, M. Gérald MANCE, Mme Assma NAJEM, **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté par Mme Danielle ROUSSARD, Mme Cathy PLAQUEVENT représentée par M. Joël COFFINET, M. Olivier GOBERT représenté par Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD,

Absent(e) : Mme Myriam HULLIN

Secrétaire de Séance : M. Jacky NGUYEN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 28

Votants : 27

N° délibération : 2020-10-10

Date de la convocation : 24-09-2020

Date d'affichage de la convocation : 24-09-2020

Acte rendu exécutoire : 06-10-2020

INSTALLATION DE VIDEOPROTECTION – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Denis DEFER

Exposé des motifs,

Le collège Euréka accueille près de 650 élèves, provenant de Pont-Sainte-Marie et du quartier Debussy, situé en zone urbaine sensible ainsi que des communes environnantes (Saint Parres aux Tertres, Lavau, Sainte Maure, toute la vallée du Melda).

Les entrées et sorties du collège sont souvent contrôlées par les éducateurs du collège, la police municipale et des agents d'animation de la ville car de nombreux problèmes ont lieu (bagarres, regroupements de jeunes sur les espaces verts de la ville, insécurité routière...), ce qui perturbe le cadre de vie de nombreux riverains.

La ville souhaite donc faire installer 4 caméras sur la voie publique, qui assureront la sécurité des personnes, la prévention des atteintes aux biens, la prévention des actes de délinquance.

Ce projet global est estimé à 26 813,46 € HT, hors raccordement au CSU de Troyes Champagne Métropole (pris en charge par celui-ci).

Il est donc proposé le plan de financement ci-dessous et de solliciter les différents partenaires au vu des travaux qui peuvent être soutenus, à savoir :

- L'Etat pour le FIPD 2020 à hauteur de 40 % maximum du montant des travaux HT.

ORGANISME	Montant HT	Base éligible	Financement	Taux de financement %
Etat (FIPD)	26 813,46 €	26 813,46 €	10 725,39 €	40
Financements propres (Ville de Pont-Sainte-Marie)	26 813,46 €	26 813,46 €	16 088,76 €	60

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Urbanisme du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'ADOPTER** le plan prévisionnel global d'un montant 26 813,46 € HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les partenaires financiers tels que présentés dans le tableau ci-dessus ainsi que tout autre partenaire public ou privé intéressé
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer les consultations et d'inscrire les crédits nécessaires au budget
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

Le Maire



Pascal LANDRÉAT

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINTE-MARIE séance du 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le premier octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JÉHEL, M. Julien CHENUT, M. Denis DEFER, **adjoints**

Mme Danielle ROUSSARD, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, M. Daniel REMY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Odile JOURDHEUILLE, Mme Isabelle EULLAFFROY, M. Patrick BONOT, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Jacky NGUYEN, Mme Sylvie FERRIOT, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Jean-François MASSON, M. Gérald MANCE, Mme Assma NAJEM, **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté par Mme Danielle ROUSSARD, Mme Cathy PLAQUEVENT représentée par M. Joël COFFINET, M. Olivier GOBERT représenté par Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD,

Absent(e) : Mme Myriam HULLIN

Secrétaire de Séance : M. Jacky NGUYEN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 28

Votants : 27

N° délibération : 2020-10-11

Date de la convocation : 24-09-2020

Date d'affichage de la convocation : 24-09-2020

Acte rendu exécutoire : 06-10-2020

REPLACEMENT DES RESEAUX CHAUFFAGES AU GROUPE SCOLAIRE SARRAIL – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Jean-Michel PALENGAT

Exposé des motifs,

La ville de Pont-Sainte-Marie regroupe les maternelles et primaires au sein d'un même site. Celui-ci accueille deux groupes : le groupe scolaire Sarrail et le groupe scolaire Jaurès.

Le groupe scolaire Sarrail accueille près de 350 élèves de la maternelle à la Primaire.

L'ensemble du groupe scolaire Sarrail a été construit dans les années 70.

Le réseau de chauffage situé dans le vide sanitaire et qui alimente deux chaudières, est d'origine et, aujourd'hui vétuste. Des fuites conséquentes sont constatées régulièrement.

Aussi, l'état actuel du réseau ne permet plus d'assurer sereinement le chauffage des deux bâtiments et occasionne des actions en urgences non prévues ainsi qu'un accueil des élèves et enseignants dans les classes non satisfaisant en période hivernale.

Les réparations des fuites occasionnent régulièrement des coups financiers supportés par la ville.

Il est proposé le remplacement de ces conduites acier rongées par le temps par des conduites multi-couches type Mepla de diamètre équivalent.

Ce projet global est estimé à 88 969,18 € HT.

Il est donc proposé le plan de financement ci-dessous et de solliciter les différents partenaires au vu des travaux qui peuvent être soutenus, à savoir :

- L'Etat pour le DSIL 2020 au titre de la transition écologique à hauteur de 60 % maximum du montant des travaux HT.
- Le Département de l'Aube au titre des aides pour les grosses réparations des équipements scolaires à hauteur de 20 % maximum du montant des travaux HT.

ORGANISME	Montant € HT	Base éligible	Financement	Taux de financement %
Etat (DSIL)	88 969,18	88 969,18	53 381,52	60
Département	88 969,18	88 969,18	17 793,83	20
Financements propres (Ville de Pont-Sainte-Marie)	88 969,18	88 969,18	17 793,83	20

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Urbanisme du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'ADOPTER** le plan prévisionnel global d'un montant 88 969,18 € HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les partenaires financiers tels que présentés dans le tableau ci-dessus ainsi que tout autre partenaire public ou privé intéressé
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer les consultations et d'inscrire les crédits nécessaires au budget
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

Le Maire



Pascal LANDRÉAT

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINTE-MARIE séance du 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le premier octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JÉHEL, M. Julien CHENUT, M. Denis DEFER, **adjoints**
Mme Danielle ROUSSARD, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, M. Daniel REMY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Odile JOURDHEUILLE, Mme Isabelle EULLAFFROY, M. Patrick BONOT, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Jacky NGUYEN, Mme Sylvie FERRIOT, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Jean-François MASSON, M. Gérald MANCE, Mme Assma NAJEM, **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté par Mme Danielle ROUSSARD, Mme Cathy PLAQUEVENT représentée par M. Joël COFFINET, M. Olivier GOBERT représenté par Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD,

Absent(e) : Mme Myriam HULLIN

Secrétaire de Séance : M. Jacky NGUYEN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 28

Votants : 27

N° délibération : 2020-10-12

Date de la convocation : 24-09-2020

Date d'affichage de la convocation : 24-09-2020

Acte rendu exécutoire : 06-10-2020

OPPOSITION A TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Rapporteur : Daniel REMY

Exposé des motifs,

En application de l'article 136 de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et urbanisme rénové (loi ALUR), au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population se sont opposées en 2017 au transfert automatique de la compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole.


Le même article prévoit qu'elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions précitées.

L'opposition à ce transfert automatique ne faisant pas pour autant obstacle à un transfert volontaire ultérieur, et une étude étant actuellement en cours, il est proposé de refuser l'automatisme du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme au 1^{er} janvier 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **DE S'OPPOSER** à l'automaticité du transfert de la compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole à compter du 1^{er} janvier 2021
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération et à Monsieur le Préfet

Le Maire



Pascal LANDRÉAT